



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E188911

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2026

ÉDITÉ LE 12/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/08/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CRETEIL

Siret : 805 148 251 00012

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 2134897

Assurance Responsabilité Travaux :

BPCE IARD 194396100 F 001

Assurance Responsabilité Civile :

BPCE IARD 194396100 F 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/12/2025

Raison sociale : TIBATIMENT

2 IMPASSE JOSEPHINE
CHEZ M HUSSEIN EL GANAINY
94250 GENTILLY

Téléphone : 06 23 41 32 89

Portable : 06 23 41 32 89

Fax :

Site Internet : tibatiment.fr

E-mail : info@tibatiment.fr

Responsabilité légale :

NAAS REZK ALI GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	21/03/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	10/10/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	10/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	21/03/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/11/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	16/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1